

**CONFINEMENT :**  
La Voix du Nord  
a répondu  
à vos questions

>> Ça m'intéresse  
([https://www.lavoixdunord.fr/887498/article/2020-11-02/confinement-attestations-ecole-commerces-deplacements-toutes-nos-reponses-vos-site\\_dossier\\_confinement](https://www.lavoixdunord.fr/887498/article/2020-11-02/confinement-attestations-ecole-commerces-deplacements-toutes-nos-reponses-vos-site_dossier_confinement))

- Réservé aux

Abonnés

## Un aveugle gagne son procès en discrimination contre la Maison départementale des personnes handicapées

Un combat de neuf ans. Presque une décennie pour en arriver à une décision de justice en sa faveur. Jean-Xavier Welkamp est aveugle et a porté plainte contre la Maison départementale des personnes handicapées pour non-accessibilité d'un logiciel. Il a gagné.

Par Cédric Gout | Publié le 13/10/2020



La décision du tribunal administratif est pour Jean-Xavier Welkamp un moyen de faire avancer l'inclusion des malvoyants.

« *Je suis très heureux d'avoir abouti à ce jugement, explique Jean-Xavier Welkamp. En France, je suis le seul malvoyant à avoir gagné.* » Nous avions rencontré ce Libercourtois de 64 ans en février 2016 (<https://www.lavoixdunord.fr/art/region/villeneuve-d-ascq-aveugle-il-perd-son-emploi-a-la-mdph-ia28b50417n3304473>). Il était contrôleur du travail à la COTOREP quand le service a été basculé dans les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) du Nord gérées par le conseil départemental.

En 2006, Jean-Xavier Welkamp, qui travaillait à la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), est mis à disposition de la MDPH à Villeneuve-d'Ascq. Il se retrouve alors face à un logiciel qui n'est pas adapté à son handicap. Il demande qu'un autre

soit installé sur son poste de travail, qui lui soit accessible, comme à la Direccte. En vain...

Pendant deux ans, il ne pourra pas exercer son métier normalement. En 2008, il perd son poste, puis tombe en dépression jusqu'à ce qu'il décide, en 2011, d'attaquer le conseil départemental, organisme de tutelle de la MDPH, pour discrimination. Interrogée sur le dossier en 2016, la direction de la MDPH avait reconnu qu'il y avait eu « *un problème technique* », mais qu'elle « *cherchait une solution* ». Jean-Xavier Welkamp a tapé à toutes les portes : les politiques, les syndicats, le défenseur des droits. En 2017, un mémoire de ce dernier sur l'accessibilité numérique (<https://www.lavoixdunord.fr/156176/article/2017-05-01/aveugle-il-se-bat-pour-rendre-l-emploi-public-accessible-aux-handicapes>) le renforce dans sa motivation d'aller au bout de la procédure. Il a bien fait.

## Une décision du tribunal administratif de Lille

En juin dernier, le tribunal administratif de Lille a rendu son jugement. Deux mois après, la MDPH n'ayant pas fait appel, la décision peut être considérée comme définitive. Le tribunal a jugé que « *la MDPH ne peut être regardée comme ayant pris les mesures appropriées pour que M. Welkamp puisse assurer ses fonctions et qu'elle n'a pas respecté le principe d'égalité de traitement à l'égard des personnes handicapées énoncé par l'article 6 sexies de la loi du 13 juillet 1983* ». Le juge a considéré que « *la MDPH du Nord a ainsi manqué à ses obligations au regard de ces dispositions et a commis une faute de nature à engager sa responsabilité.* » La MDPH a été condamnée à verser 15 000 € à titre de dommages-intérêts en réparation du préjudice.

Une victoire pour Jean-Xavier Welkamp : « *C'est aussi un premier pas vers un décret pour obliger les éditeurs de logiciels à entrer des critères d'accessibilité dans la conception de leurs logiciels* ».

## Des services spécialisés à l'UNADEV

À l'UNADEV des Hauts-de-France, Wahiba Baha, la responsable, explique que l'association a des **services spécialisés sur les questions d'emploi, notamment des jeunes**. « *Il faut différencier les déficients visuels autonomes et les autres pour qui c'est compliqué. Il y a aussi les personnes qui travaillent et perdent la vue. Dans la métropole lilloise, Pôle emploi ne recense que 2 % de déficients visuels. Cela veut-il dire que les autres travaillent ou qu'ils sont sortis de listes ?*





L'UNADEV a un service d'insertion pour les jeunes. Un pôle jeunesse, animé par un consultant qui accompagne tous les enfants ou étudiants qui se lancent dans la recherche d'un emploi. Un autre service s'occupe de la formation à l'informatique, au multimédia et à la bureautique, etc. Quand à l'accessibilité numérique, cheval de bataille de Jean-Xavier Welkamp, Wahiba Baha estime que c'est du gagnant-gagnant : « *L'outil informatique fait partie de la vie des déficients visuels. Ils font aussi leurs achats en ligne et se dirigent vers des sites accessibles. Auchan Direct, par exemple, ne l'est pas. Les déficients visuels vont voir ailleurs. Quant aux logiciels, ils devraient tous être accessibles.* »

« *Mais nous partons également des demandes, ajoute Wahiba Baha. Sur la présentation, l'habillement, des bénévoles de l'association Un regard pour toi peuvent aider le déficient visuel à faire son shopping. Nous organisons des ateliers avec une socioesthétique. Quand à la formation à la locomotion, c'est très compliqué.* » Une seule école en France, à Paris, forme des instructeurs à la locomotion. « *Nous en cherchons, mais il y a pénurie, ajoute la responsable de l'UNADEV. La liste d'attente est de deux ans...* »

## La dignité par le travail pour les déficients visuels

Jean-Xavier Welkamp travaille à la Directe où il s'occupe des ruptures conventionnelles. Il sera à la retraite d'ici un mois. Mais il a encore des combats à mener. Après avoir gagné contre la MDPH, il veut faire bouger d'autres lignes.

« *On n'est pas là pour être assisté et pris en charge toute notre vie par des structures.* » Pour lui, l'emploi des déficients visuels doit être une priorité et il

**passe par l'accessibilité.** Il a proposé ses services à l'Union nationale des aveugles et déficients visuels (Unadev), 28 millions de budget en 2019, notamment pour travailler sur l'emploi et l'accessibilité dans le cadre de la loi de 2005. « *Ils n'ont pas voulu de mon aide, indique M. Welkamp. Je trouve que l'association ne s'investit pas assez dans l'emploi. L'accessibilité numérique, c'est du non visible. Comme, par exemple, vocaliser des captchas (ndlr : code qui permet de différencier un humain d'un robot). Donc, avancer sur le sujet est très lent. Mais il y a beaucoup de travail à mener dans ce domaine.* »

Le Libercourtois pense aux **futures générations**. Pour lui, il y a du travail à mener dans la **formation**, l'achat d'équipement spécifique, l'**instruction à la locomotion** ou sur la **présentation à un emploi**. Selon lui, « *la dignité des déficients visuels passe par le travail* ».

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) : [Lois et règlements \(/tags/lois-et-reglements\)](#) | [Discrimination \(/tags/discrimination\)](#) | [France \(/16/locations/france\)](#) | [Villeneuve-d'Ascq \(59650, 59491, 59493, Nord\) \(/region/villeneuve-d-ascq-et-ses-environs/villeneuve-d-ascq\)](#) | [Libercourt \(62820, Pas-de-Calais\) \(/region/henin-beaumont-et-ses-environs/libercourt\)](#) | [Conseil départemental du Nord \(/tags/conseil-departemental-du-nord\)](#)

## Profitez des avantages de l'offre numérique dès 1€

S'abonner dès 1€

([https://lavoixdunord-espace-abonnement.lavoix.com/categories/la-voix-du-nord-choisissez-votre-abonnement?site\\_aboleuro\\_desk\\_VDN](https://lavoixdunord-espace-abonnement.lavoix.com/categories/la-voix-du-nord-choisissez-votre-abonnement?site_aboleuro_desk_VDN))

- Accès à tous les articles en illimité.
- Le journal numérique tous les matins dès 6h.
- Confort de lecture, pratique publicitaire responsable.

- Des avantages exclusifs avec le Club Abonnés : jeux et invitations à des événements.
- Abonnement sans engagement, annulable à tout moment.